

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 27 octobre 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227482028

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour les travaux de réhabilitation du collecteur d'égout Sainte-Catherine par chemisage entre les rues de Bleury et Saint-Dominique - Dépense totale de 2 403 500 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 2 090 000,00 \$ + contingences: 313 500,00) – Appel d'offres public CP22035-191308-C - (3 soumissionnaires).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227482028

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour les travaux de réhabilitation du collecteur d'égout Sainte-Catherine par chemisage entre les rues de Bleury et Saint-Dominique - Dépense totale de 2 403 500 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 2 090 000,00 \$ + contingences: 313 500,00) – Appel d'offres public CP22035-191308-C - (3 soumissionnaires).

À sa séance du 5 octobre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 12 octobre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation du collecteur d'égout Sainte-Catherine, entre les rues de Bleury et Saint-Dominique.

Ce collecteur, construit en briques vers 1890, a aujourd'hui plus de 130 ans. Considérant son état de dégradation, des travaux sont nécessaires à court terme afin d'assurer son intégrité structurale, d'éviter une possible défaillance et de prolonger sa durée de vie. La solution qui a été envisagée est de poser une gaine à l'intérieur du collecteur. Le contrat comprend donc, sans toutefois s'y limiter, la fourniture et la pose de la gaine, le remplacement de deux regards d'accès au collecteur ainsi que tous les

travaux connexes, dont le pompage et la dérivation des eaux durant les travaux ainsi que l'installation de signalisation sur la rue Sainte-Catherine.

Les invités ont ensuite passé en revue les différentes étapes de l'appel d'offres, publié du 19 juillet au 25 août 2022. Parmi les cinq preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission, dont la firme *Insituform Technologies Limited*. L'analyse des prix a révélé un écart favorable à la Ville de 10,48 % avec l'estimation et de 105,36 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. La différence réside principalement aux articles du bordereau portant sur le contrôle des eaux et le chemisage des conduites. Selon le Service, cet écart considérable serait notamment attribuable à l'expertise de l'adjudicataire, qui est l'une des firmes les plus expérimentées au pays dans ce domaine, et aux coûts des matériaux, puisqu'il est l'un des principaux fabricants de ce type de gaine.

Les personnes-ressources sont d'avis que la Ville devrait aller de l'avant avec ce contrat puisque le prix est en deçà de l'estimation, mais également pour éviter d'éventuels travaux d'urgence plus coûteux, car l'état du collecteur va continuer à se détériorer. De plus, ce secteur étant l'hôte de plusieurs événements, la période pour effectuer les travaux est très restreinte, ont-elles rappelé.

Au terme de la présentation, les commissaires ont notamment voulu en savoir davantage sur les raisons pouvant expliquer la différence élevée entre les coûts présentés par l'adjudicataire et le deuxième soumissionnaire pour le contrôle des eaux. Croyez-vous qu'il avait toute l'information en main pour juger de la nature des travaux? ont demandé les commissaires. L'écart est effectivement considérable, ont consenti les personnes-ressources, mais elles ont assuré du même souffle qu'un maximum d'informations a été mis à la disposition des firmes pour évaluer la méthode et les outils requis pour dériver les eaux, dont des vidéos, des plans de localisation, le débit moyen du collecteur, etc. Il est néanmoins possible que la seconde firme n'ait pas pris en considération la présence d'une chambre de déviation et qu'elle ait mal estimé le débit et la quantité d'eau à dériver. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE227482028 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.